## Les Conférences J.-Fernand-Landry 2014

La Faculté de droit de l'Université de Moncton et sa doyenne, Odette Snow, ont l'honneur de vous inviter à la neuvième des *conférences J.-Fernand-Landry*. Cette conférence, intitulée

#### « LA PRÉSOMPTION D'INNOCENCE : VOYAGE AU COEUR DE LA DIGNITÉ HUMAINE (OU L'ÉVANGILE SELON *OAKES*) »

sera prononcée par maître Pierre Poupart, Ad.E., du cabinet Poupart, Dadour, Touma et associés, de Montréal.

Le mercredi 2 avril 2014, à 18 h 30 Pièce 142 du pavillon Adrien-J.-Cormier, Université de Moncton, campus de Moncton

Précédée d'un cocktail à 17 h 30.

#### Maître Pierre Poupart, Ad.E.

Passionnément engagé dans l'exercice du droit criminel depuis des décennies, Pierre Poupart, Ad.E., est avocat dans l'âme Champion de la présomption d'innocence, il ne craint pas les dossiers difficiles, défendant des personnes dont la cause peut sembler perdue d'avance — les felquistes Allard et Charette, à qui il évite l'extradition pour détournement d'un avion sur Cuba, le physicien Francesco Piperno, que l'Italie voulait rapatrier pour complicité présumée avec les Brigades rouges, et, plus récemment, Guy Turcotte, accusé du meurtre de ses enfants, parmi bien d'autres. S'il perd parfois des causes, Pierre Poupart défend toujours avec succès les valeurs démocratiques du système de justice dans lequel il croit fermement.

L'intérêt de Pierre Poupart pour le droit criminel remonte à ses toutes premières heures dans la profession juridique. Diplômé de l'Université McGill, de laquelle il reçoit son baccalauréat en droit civil, il devient avocat au Centre communautaire juridique de Montréal, division droit criminel, dès l'année de son admission au

Barreau du Québec et y demeure pour les 13 premières années de son illustre carrière. Par la suite, il fonde avec d'autres le cabinet dans lequel il travaille depuis, Poupart, Dadour, Touma et associés, à Montréal, où il se consacre presque exclusivement à la défense en droit criminel.

Avocat de grande renommée, il contribue tout au long de sa carrière à sa profession et à sa communauté. Il a enseigné le droit criminel et pénal à l'Université du Québec à Montréal et il a été membre du conseil d'administration de la Ligue des droits et libertés, Section de Québec, membre du Comité des droits de la personne du Barreau du Québec et membre du conseil d'administration de l'Association internationale des avocats de la défense. Il reçoit aussi plusieurs honneurs, comme marques de respect de ses pairs. Il est notamment récipiendaire du premier prix Antonio-Lamer (volet carrière) décerné par l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense.





# Les Conférences J.-Fernand-Landry 2014

### Maître J. Fernand Landry, c.r.

(1947-2000)

Notre regretté collègue et ami Fernand Landry détenait des baccalauréats ès arts de l'Université de Moncton, ès sciences sociales de l'Université d'Ottawa et en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'une maîtrise en droit de l'université Harvard. Après avoir enseigné le droit à l'Université du Nouveau-Brunswick, il s'est joint à Aldéa, son épouse, et à Me Pierre P. Tremblay pour fonder le cabinet d'avocats Tremblay Landry Landry et s'est alors vu confier par l'Université de Moncton la responsabilité de coordonner l'établissement de sa nouvelle faculté de droit. Il deviendra plus tard sous-ministre du premier ministre Frank McKenna.

C'est durant son mandat de doyen de la Faculté de droit que sera réalisée la construction du nouveau pavillon Adrien-J.-Cormier. Il sera ensuite vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines de l'Université de Moncton, puis directeur général du VIIIe Sommet de la Francophonie en 1999. Il aura été président de la Société nationale del'Acadie, du Barreau du Nouveau-Brunswick, du Programme canadien de contestation judiciaire et du conseil d'administration d'Assomption Vie. Son importante contribution à l'épanouissement de la Francophonie canadienne et de l'Acadie fait l'unanimité.



MCINNES COOPER